

INSCRIPTIONS SCOLAIRES - RENTRÉE DE SEPTEMBRE
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018
du Mercredi 10 Mai au Mercredi 24 Mai 2017

Les enfants fréquentant déjà une école du regroupement pédagogique sont réinscrits d'office.

Sont concernés par les inscriptions scolaires :

- **les enfants de maternelle** nés en **2014**- Les parents devront impérativement inscrire leur enfant à la **Mairie de St Martin s/Nohain** où se situe l'école (**Lundi, Mercredi, Vendredi de 15h à 18h.**)
- **Les nouveaux arrivants** dans nos communes, pour les autres classes du R.P., les parents devront se rendre à la mairie de leur domicile.

Lors de toute inscription, les parents devront impérativement fournir aux mairies les renseignements précis suivants : cantine, car scolaire, garderie, liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'école et/ou à la garderie, **adresse précise du domicile et coordonnées téléphoniques des parents (téléphone personnel, téléphone professionnel, mobile, adresse mail ...)**

Documents à fournir au secrétariat de mairie:

- le carnet de vaccinations de l'enfant,
- le livret de famille,
- un certificat de radiation, si l'enfant est déjà scolarisé ailleurs,
- un justificatif de domicile,
- un justificatif de l'autorité parentale, si nécessaire,
- une pièce d'identité des parents,
- N° CAF .

L'inscription sera validée lorsque le dossier sera complet avec les renseignements demandés.